

REGLEMENT FINANCIER

Année Scolaire 2021-2022

L'inscription et la réinscription d'un élève au LFI implique l'acceptation sans réserve du présent règlement financier.

Le présent document est à signer et à joindre au dossier d'inscription.

RE-INSCRIPTION

Pour les élèves scolarisés dans l'établissement, un acompte de 5% sur le montant total des frais de scolarité est exigible au moment de la réinscription. Le paiement est à effectuer avant le jeudi 15 avril 2021.

Cet acompte est déductible du premier trimestre et n'est remboursable qu'en cas de départ définitif du pays. Dans ce cas, la famille doit présenter une lettre officielle de l'employeur et une attestation de non prise en charge des frais de scolarité par ce dernier.

La réinscription n'est définitive qu'après le règlement de la totalité de ces frais.

PREMIERE INSCRIPTION

L'inscription n'est définitive qu'après le règlement de la totalité des frais mentionnés ci-dessous :

1. Frais de dossier :

Les frais de dossier s'élèvent à AED 500 et doivent être réglés lors de l'inscription en ligne, selon les modalités citées dans la rubrique « modes de paiement » ci-dessous. Ils sont payables une seule fois et ne sont ni remboursables ni déductibles.

2. Frais d'adhésion au LFI :

Ces frais de AED 5,000 sont payables une seule fois uniquement par élève et sont dus lorsque l'élève est admis au LFI. Ces frais sont obligatoires et ne sont ni transférables ni remboursables. Ils ne sont pas déductibles des frais de scolarité annuels.

3. Avance sur les frais de scolarité

Une avance de 10% des frais annuels est due au moment de l'inscription. Elle est déductible des frais de scolarité du premier trimestre. Elle n'est pas remboursable en cas de désistement.

A noter que cette avance pourra être remboursée aux familles en cas de départ du pays si les frais scolaires sont à leur charge et s'ils présentent une lettre officielle de l'employeur.

En cas de transfert vers un autre établissement au sein des EAU, les frais ne seront ni remboursables ni transférables vers un autre compte en cas d'une fratrie toujours inscrite au LFI AFLEC.

FRAIS DE SCOLARITE

Le montant annuel des frais de scolarité est consultable sur le site de l'établissement : <http://lfidubai.aflec-fr.org/scolarite/article/frais-de-scolarite>

Une réduction de 10% est accordée à partir du 3^{ème} enfant.

Les frais de scolarité sont payables au début de chaque trimestre.

Les absences temporaires et momentanées même prolongées ne sont pas remboursables et ne donnent droit à aucune réduction des frais scolaires.

Les familles quittant définitivement l'établissement en cours d'année seront remboursées comme suit :

- Si l'élève fréquente l'établissement scolaire pour une période de deux semaines ou moins, les droits de scolarité dus seront calculés sur la base d'un mois entier.
- Si l'élève fréquente l'établissement scolaire pour une période de deux semaines à un mois, les droits de scolarité dus seront calculés sur la base de deux mois.
- Si l'élève fréquente l'établissement scolaire pour une période supérieure à un mois, les droits de scolarité dus seront calculés sur la base du trimestre entier

De la même façon, pour les élèves qui sont inscrits dans l'établissement en cours d'année, les frais de scolarité dus seront calculés comme suit :

- Si l'élève est inscrit dans l'établissement scolaire pour une période de deux semaines ou moins, les frais d'un mois de scolarité seront dus
- Si l'élève est inscrit dans l'établissement scolaire pour une période de deux semaines à un mois, les frais de deux mois de scolarité seront dus
- Si l'élève est inscrit dans l'établissement scolaire pour une période supérieur un mois, les frais des frais scolaires de tout le trimestre seront dus

Les factures trimestrielles des frais de scolarité sont adressées aux familles au début de chaque trimestre.

- En acompte de réinscription : 5% du montant annuel des frais de scolarité
- En septembre de chaque année : 35% du montant annuel (1er trimestre)
- En janvier de chaque année : 30 % du montant annuel (2ème trimestre)
- En mars de chaque année : 30% du montant annuel (3ème trimestre)

* Pour les élèves qui sont dans leur première année au sein de l'établissement et étant donné que 10% des frais ont été déjà payés à la première inscription, 30% des frais scolaires uniquement sont dus pour le premier trimestre.

FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRE

Le montant annuel des frais de transport est consultable sur le site d'établissement :

<https://lfidubai.aflec-fr.org/scolarite/transport-scolaire/>

Les frais de transport sont payables au début de chaque trimestre.

AUTRES FRAIS (consultables sur le site de l'établissement)

- La section internationale (et les classes à programme de section internationale américaine)
- La section sportive (Foot)
- Les sections culturelles (théâtre/ arts plastiques/ musique)
- Les frais d'examen (Brevet /Epreuves Anticipées de Français/Baccalauréat)
- Les sorties pédagogiques et les voyages scolaires
- Les frais de piscine
- Les équipements numériques à partir du CM1
- Les activités extra scolaires
- Les frais divers
- Les ressources pédagogiques en arabe

MODES DE PAIEMENT

Merci de consulter ci-dessous les différentes options pour effectuer les paiements.

- En espèces ou par chèque : dépôt direct au guichet automatique ou au guichet à la banque dans le compte bancaire de l'école. Il faudra mentionner dans les remarques / notes, l'identifiant du parent lors du dépôt, puis envoyer le reçu de dépôt en espèces à comptabilite.lfi@aflec-fr.org. Attention : les fonds ne seront alloués qu'une fois que le justificatif du dépôt aura été reçu.
- Virement bancaire : un justificatif du virement doit être transmis au service comptable à l'adresse suivante : comptabilite.lfi@aflec-fr.org

Les parents peuvent aussi payer au service comptable de l'établissement, sur rendez-vous, en espèce, par chèque ou par carte de crédit.

Les détails bancaires sont :

Account Name: LYCEE FRANCAIS INTERNATIONAL

Account No: 1014440526701

IBAN No: AE230260001014440526701

Swift Code: EBILAEAD

Bank Name: Emirates NBD (ENBD)

Branch Name: Main Branch, Dubai, UAE